AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire du 14 février 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement n° 264-2022 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus-es de la Municipalité de Lac-des-Écorces.

Ce règlement reprend les dispositions du précédent règlement (n° 215-2018) qui réfère aux valeurs d'intégrité, d'honneur, de prudence, de respect et civilité, de loyauté et d'équité, lesquelles valeurs doivent, en plus de guider la conduite des membres du conseil, être respectées et appliquées par celui-ci. Il réitère également les règles de conduite et interdictions, ainsi que le mécanisme d'application, de contrôle et de sanctions.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 672, boul. Saint-François, Lac-des-Écorces, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Lac-des-Écorces ce 18e jour de février 2022.

Nathalie Labelle

Nathalie Labelle
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Nathalie Labelle, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié ou fait publier l'avis public ci-haut concernant le règlement n° 264-2022, en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité, le 18e jour de février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 18e jour de février 2022.

Nathalie Labelle

Nathalie Labelle
Greffière-trésorière adjointe